

L'an deux mille vingt six, le cinq mars à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de
Segré-en-Anjou-Bleu

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Juanita FOUCHER, Vincent REBILLARD, Isabelle CHARRAUD, David GEORGET, Vincent VIGNAIS, Etienne GLÉMOT, Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD, Christian MASSEROT, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Florence MARTIN, Antoine MICHEL, Christelle LAHAYE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Jean-Pierre BRU

Étaient excusés :

Vincent PETIT, Yamina RIOU, Christelle BURON, Michel BOURCIER, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Muriel NOIROT, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST, Joël ESNAULT, Dominique FOUIN, Mireille POILANE

Pouvoirs :

Yamina RIOU donne pouvoir à Patrice TROISPOILS, Christelle BURON donne pouvoir à Rachel SANTENAC, Joël ESNAULT donne pouvoir à Florence MARTIN, Catherine BELLANGER-LAMARCHE donne pouvoir à Annick HODÉE, Michel BOURCIER donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

Secrétaire de séance : Marie-Claude HAMARD

Membres en exercice :49
Membres présents :38
Pouvoirs :5
Quorum :25
Votants :43
Votes pour :43
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 27/02/2026
Date d'affichage: 1 3 MARS 2026

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU la délibération n°2023-11-30-28 du Conseil communautaire en date du 30 novembre 2023 approuvant le nouveau règlement d'instruction et d'attribution des subventions relatives aux projets événementiels et son dossier de demande type ;

VU la délibération n°2024-03-28-35 du Conseil communautaire en date du 28 mars 2024 approuvant la mise en place de conventions d'objectifs pluriannuelles ;

VU l'axe 2 du projet de territoire de la CCVHA « Faire vivre et partager les ressources d'une identité rurale porteuse de dynamiques économiques et humaines » ;

VU l'engagement de la démarche RSO « Créer les conditions du développement socio-économique du territoire » ;

CONSIDÉRANT que huit événements portés par les organisations en cause remplissent les critères fixés par le règlement ; qu'ils ont été inscrits dans le cadre de conventions pluriannuelles de soutien et que, dans ce cadre, les organisations concernées ont présenté une demande de subvention pour l'exercice 2026 ;

Demandeur	Événement concerné	Recevabilité de la demande	Subvention financière attribuée	Subvention en nature sollicitée (sous réserve de disponibilité)	Convention d'objectifs pluri annuelle
Erdre & Local	Foire exposition d'Erdre-en-Anjou	OUI	2 000 € (dossier transmis à la commission éco)	Panneaux.	OUI
Société des courses du Lion d'Angers	Palio et France Sire Anjou Loire Challenge	OUI	5 500 €	Barrières, podium, panneaux.	OUI
GIP - Parc départemental de l'Isle Briand	Les Folies du Lion	OUI	4 000 € (dont 2 000 € par la commission culture)	Ingénierie culturelle, barrières, podium, panneaux, grilles d'expo.	OUI
Festilivres	Fête du livre et de la bande-dessinée	OUI	4 500 € (dossier transmis à la commission culture)	Grilles d'expo.	OUI
Le Lion équestre	Mondial du Lion	OUI	6 000 €	Minibus, chaises, tables, barrières, podium, grilles.	OUI
Festi'Val du Son	Festi'Val du Son	OUI	2 000 €	Barrières.	OUI
Association sportive et Culturelle de Montreuil-sur-Maine	Festi'guinguette	OUI	500 €	Panneaux, grilles d'expo, ingénierie professionnelle pour la	OUI
Les musicales de Juvardeil	Concertissimo	OUI	300 €		OUI

CONSIDÉRANT les crédits prévus au budget prévisionnel 2026 pour le soutien aux événements ;

CONSIDÉRANT l'analyse de quatre nouveaux dossiers, effectuée par le groupe de travail en charge de l'instruction des demandes de subventions pour les événements soutenus uniquement sur l'année 2026 ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

Accusé de réception en préfecture 2 / 3
049-200071868-20260305-2026-03-05-22-DE
Date de dépôt en préfecture : 15/03/2024

Demandeur (nouveaux dossiers)	Événement concerné	Recevabilité de la demande	Subvention financière attribuée	Subvention en nature sollicitée (sous réserve de disponibilité)	Convention d'objectifs pluri-annuelle accordée
Anjou Sport Nature	L'Arrachée	Oui	4 000 €	Barrières HERAS, barrières de sécurité, podium CCVHA, panneaux de signalisation, grilles d'exposition, chapiteaux 3x3m	Non
Comité des fêtes de Brain-sur-Longuenée	Un Brain de bon temps	Oui	1 500 €	Podium CCVHA	Non
Les M'Anjoués	Ensemble des actions	Oui	1 500 €		Non
Zik'O Camp	Zik'O Camp	Oui	500 €	Podium	Non

CONSIDÉRANT le souhait de l'organe délibérant, à l'unanimité, de reporter l'examen des subventions hors convention d'objectifs pluriannuelles à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Communautaire et de ne pas attribuer de subventions pour ces événements pour le moment ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur GLEMOT, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- De valider, pour l'exercice 2026, l'attribution d'une subvention pour chacune des organisations sous convention visées au tableau ci-dessus, selon la somme proposée pour chacune d'elle, pour les 8 événements sous éligibles ci-dessus mentionnés ;
- De dire que les subventions telles que définies ci-dessus pour les événements soutenus uniquement au titre de l'année 2026 seront soumises à l'examen ultérieur du Conseil Communautaire ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 5 mars 2026
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président

Marie-Claude Hamard

Secrétaire de Séance




Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20260305-2026-04-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.